

N° 2020-83

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020*

N° 2020/83

OM : annulations antérieures

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

**Annulations :**

Les annulations concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Le montant global de l'annulation est de **780 € pour le budget OM**

Les titres concernent les factures suivantes :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 15/09/20	ESMOULIERES	GROUPEMENT FORESTIER BRIMBELLE BERTHOD	2019-084-000786	135.50 €
			2018-045-002634	128 €
			2017-047-003422	128 €
	MELISEY	DOLO Florian	2018-085-004882	160 €
Certificat Administratif du 30/09/20	ESMOULIERES	WELTER Urs HOLENSTEIN Ruth	2019-084-000848	135.50 €
			2018-045-002695	8 €
Certificat Administratif du 09/10/20	MELISEY	DUBOIS Christelle	2019-096-002810	85 €
			<b>MONTANT</b>	<b>780 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
<b>39</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- **ANNULE** les factures ci-dessus, budget annexe OM pour les montants indiqués
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

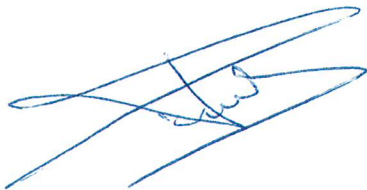
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES TROIS ÉTANGS

N° 2020-84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

N° 2020/84

**OM : annulations et réductions**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **1583 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **1 041,62 €** émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2020.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 15/09/20	MELISEY	CASTEL MARIE HENRIETTE	2020-092-004588	85 €
	ESMOULIERES	GROUPEMENT FORESTIER BRIMBELLE BERTHOD	2020-037-000917	135.50 €
	CORRAVILLERS	SCI IMAG GEYER WILEM	2020-064-003633	135.50 €
	TERNUAY	RIPPE MARIE REINE	2020-094-005798	85 €
	BEULOTTE ST LAURENT	FLISS HANS	2020-098-005908	85 €
	MELISEY	DIDIER Christine	2020-092-004701	170 €
	MELISEY	LAVALETTE Christophe	2020-092-004969	85 €
	MELISEY	SALVALAIO Christelle	2020-092-005222	85 €
	ST BARTHELEMY	PIERRET Christopher	2020-045-002399	85 €
	BEULOTTE ST LAURENT	LAMBERT Jacky	2020-098-005936	127.50 €
Certificat Administratif du 29/09/20	ESMOULIERES	WELTER Urs HOLENSTEIN Ruth	2020-037-000976	135.50 €
Certificat Administratif du 09/10/20	LA LANTERNE	JOUSLIN François	2020-057-003270	63.75 €
	ST BARTHELEMY	CARLE Frédéric	2020-045-002093	127.50 €
	MELISEY	DUBOIS Christelle	2020-092-004718	85 €
Certificat Administratif du 19/10/20	BEULOTTE ST LAURENT	KESSLER Eric et Joelle	ASAP Bord Titre 1 – Pièce 8	93 €
<b>ANNULATION OM</b>				<b>1 583 €</b>

Réductions :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 15/09/20	ST BARTHELEMY	STADELMANN JEAN	2020-045-002448	113.33 €
	MELISEY	CONVERSET Mathieu	2020-092-004640	21.25 €
	MELISEY	BOHEME GRANDEMANGE Sandrine	2020-092-004510	85 €
	MELISEY	GAIDOT Ginette	2020-092-004768	63.75 €
	AMONT	MORDI LOMBARD Medhi Sarah	2020-030-000072	56.67 €
	ST BARTHELEMY	FONTAINE MARIE ROSE	2020-045-002174	42.50 €
	FRESSE	REMY MARCEL	2020-071-004321	28.33 €
	AMAGE	BROUILLARD CHRISTELLE	2020-032-000164	28.33 €
	ESMOULIERES	GEHANT MONIQUE	2020-037-000911	85 €
	BELFAHY	LAURENT SAMUEL ET CAROLE	2020-034-000662	63.75 €
	MELISEY	AUDEVIE Andrée	2020-092-004470	49.58 €

	AMAGE	PINOT LAURENT	Envoyé en préfecture le 27/10/2020 Reçu en préfecture le 27/10/2020 Affiché le : 0 094 005766 ID : 070-247000854-20201022-D_84_2020-DE	
Certificat Administratif du 28/09/2020	TERNUAY	PELOUTIER Stéphane		
	SERVANCE	MOUGENOT Evelyne		
	AMAGE	SAGUIN Hubert	2020-032-000256	28.33 €
	MELISEY	GERVREAU Christophe	2020-092-004818	21.25 €
	FRESSE	EME Régis	2020-067-003825	21.25 €
Certificat Administratif du 09/10/20	ESMOULIERE	VALANCE Fabrice et Francis	ASAP Bord Titre 106 – Pièce 138	21.25 €
	HAUT DU THEM	BOISSEININ Catherine	2020-056-003228	42.50 €
<b>REDUCTION OM</b>				<b>945.62 €</b>

Réductions : Usagers (Faucogney P) facturés en tri sélectif et relié à l'assainissement collectif

	Num Fact	Nom	Réduction
Certificat Administratif du 15/09/2020	2020-031-000129	ALESSANDRELI ALESSIA	8 €
	2020-031-000130	BOUTEILLER VINCENT	8 €
	2020-031-000131	BRANDSTETTER BRUSTLE GEORG	8 €
	2020-031-000132	BRETAGNOL MICHEL	8 €
	2020-031-000133	DURHIN NATHALIE	8 €
	2020-031-000134	FORMET JEAN	8 €
	2020-031-000135	GALMICHE NADINE	8 €
	2020-031-000136	GROSJEAN MARIE LOUISE	8 €
	2020-031-000137	HEYDT BORIS	8 €
	2020-031-000138	MORZUCH FRANCIS	8 €
	2020-031-000139	TUAILLON DOMINIQUE et GAVOILLE RACHEL	8 €
	2020-031-000140	VILET MARIE THERESE	8 €
<b>TOTAL REDUCTION OM</b>			<b>96 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
<b>39</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ETANGS

N° 2020-85

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

**N° 2020/85**

**SPANC : annulations antérieures**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Annulations :**

Les annulations concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Le montant global de l'annulation est de **64 € pour le budget SPANC**

Les titres concernent les factures suivantes :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 15/09/2020	ESMOULIERES	GROUPEMENT FORESTIER BRIMBELLE BERTHOD	2019-172-001171	8 €
			2018-045-002634	8 €
			2017-047-003422	8 €
	MELISEY	CLAVIER OLIVIER	2019-179-002425	8 €
	MELISEY	CARQUIGNY Mireille	2019-179-002415	8 €
	LA LANTERNE	THOMASSEY Chantal	2019-177-002230	8 €
Certificat Administratif du 30/09/2020	ESMOULIERES	WELTER Urs HOLENSTEIN Ruth	2019-172-001233	8 €
			Role 53 (sur fact OM 2018-045-002695	8 €
			<b>MONTANT</b>	<b>64 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
<b>39</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil Communautaire :**

- **ANNULE** les factures ci-dessus, budget annexe SPANC pour les montants indiqués
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

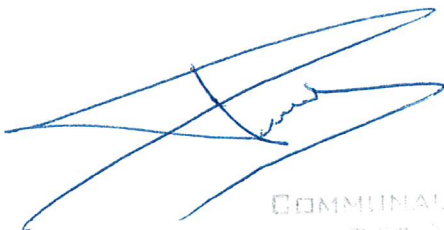
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 LACS

N° 2020-86

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020*

N° 2020/86

**SPANC : annulations et réductions**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **112 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **8 €** émis au titre de la redevance SPANC, pour l'année 2020.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 15/09/2020	FRESSE	FAIVRE JOEL	2020-096-001242	8 €
	SERVANCE	MOUGENOT DANIEL	2020-102-002062	8 €
	TERNUAY	THOENE THEODORUS	2020-111-002977	8 €
	ST BARTHELEMY	AUBRY FABRICE	2020-107-002235	8 €
	ST BARTHELEMY	GASPARD PATRICK	2020-107-002307	8 €
	ST BARTHELEMY	PY CLAUDE PEROT VERONIQUE	2020-107-002409	8 €
	MELISEY	STAUBER JOSEF	2020-098-001690	8 €
	BEULOTTE ST LAURENT	PIERRET GUY	2020-090-000568	8 €
	MELISEY	CLAVIER OLIVIER	2020-100-001762	8 €
	BEULOTTE ST LAURENT	LAMBERT Jacky	2020-090-000553	8 €
	MELISEY	DEMESY CARDOT Séverine	2020-100-001782	8 €
	LA LANTERNE	THOMASSEY Chantal	2020-098-001696	8 €
Certificat Administratif du 14/10/2020	TERNUAY	RIPPE Marie Reine	2020-111-002955	8 €
Certificat Administratif du 19/10/2020	BEULOTTE ST LAURENT	KESSLER Eric et Joelle	ASAP Bord Titre 3 – Pièce 20	8 €
<b>ANNULATION SPANC</b>				<b>112 €</b>

Réductions :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 15/09/2020	FRESSE	BOYON LIONEL GALLEY CORINNE	2020-095-000839	8 €
<b>REDUCTION SPANC</b>				<b>8 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
<b>39</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil Communautaire :**

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ETARDS

N° 2020-87

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020*

N° 2020/87

**Décision budgétaire modificative n°1 CCME**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CC 1000 ETANGS n°1 de l'exercice 2020, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit pour opération d'ordre suite au tableau d'amortissement d'un montant de 3941.00 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	3 941.00 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>3 941.00 €</b>	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		3 941.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>3 941.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct	3 941.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>	<b>3 941.00 €</b>	
R 28041412 : Cne GFP : Bâtiments et instal.		3 015.00 €
R 280422 : Privé : Bâtiments et instal.		926.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>3 941.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
<b>39</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget CC 1000 ETANGS, exercice 2020 mentionné dans le tableau ci-dessus.

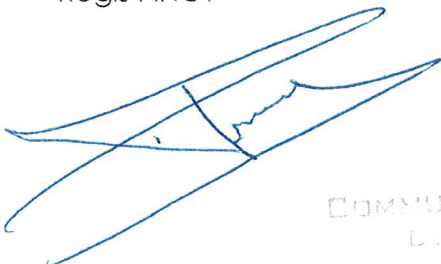
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES VILLES ET VILLAGES

N° 2020-88

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020*

N° 2020/88

**PACT 2 : Engagement de principe**

NOMENCLATURE: 8.4 Aménagement du territoire

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## Le Président expose :

### 1) Les principes généraux de la nouvelle génération de contrats territoriaux sont les suivants :

- Un cadre départemental favorisant les services publics et au public avec pour objectifs une égalité réelle d'accès des habitants aux équipements financés
- Des diagnostics approfondis et partagés pour une vision départementale
- Une recherche de mutualisation des services et des dispositifs

#### 2 niveaux de programmation :

- Financement d'équipements relevant de priorités départementales et financement d'équipements issus de certaines priorités locales dès lors que les opérations relevant des priorités départementales sont contractualisées.

### 2) Durée des contrats de 6 ans, soit de 2020 à 2025.

Clause de révision à mi-parcours :

Comme pour la précédente génération de contrat, une clause de revoyure sera organisée à mi-parcours sur la base d'un bilan d'exécution de la première partie du contrat.

#### Articulation avec les PACT 2014-2019

Les crédits PACT 2014-2019 non formellement engagés à la fin 2020 ne seront pas reportés sur le nouveau programme : les crédits des contrats PACT 2014-2019 et ceux des PACT 2 seront bien différenciés.

Les opérations qui n'auront pu être mise en œuvre dans les PACT 2014-2019 et dont les objectifs s'inscrivent dans les priorités de la nouvelle programmation pourront être inscrites dans les nouveaux contrats.

### 3) Leur contenu :

#### **A) Un socle de 11 priorités départementales :**

Ces 11 priorités départementales seront de 2 types et déterminées en fonction des besoins avérés : 7 d'entre elles relèvent d'un schéma départemental pour garantir une couverture de l'ensemble du territoire :

- Terrains de foot synthétiques recensés dans le schéma départemental
- Bassins couverts de natation recensés dans le schéma départemental
- Équipements sportifs structurants à caractère départemental
- Voies vertes recensées dans le schéma départemental
- Maisons de santé (précisant les services à apporter) dans le cadre du schéma départemental
- Mobilité sur la base du schéma des aires de covoiturage validé par l'Assemblée départementale lors du vote du BP 2019.
- Usages numériques : espaces de co-working, fablabs, en lien avec le Schéma Départemental des Usages Numériques (SDUN). Ces équipements ne devront pas entrer en concurrence avec des initiatives privées dans le même secteur.

Les 4 autres priorités départementales seront établies à partir **d'une liste des équipements** pour lesquels une réflexion de couverture par EPCI sera analysée et donnera lieu à une cartographie (prenant en compte l'existant)

- Offres périscolaires dont les cantines scolaires (accès possible pour tous les élèves du primaire et de maternelle)
- Crèches et autres dispositifs de prise en charge de la petite enfance dans chacune des Communautés de communes.

-Tourisme dans le cadre des 3 destinations touristiques :

Pack tourisme / volet équipement : sites touristiques et accompagnement à la création et au développement de la signalétique des services touristiques

Maison de la Saône et **Maison des 1 000 Etangs**

-Pack culturel :

Volet équipement : Médiathèques communautaires et équipements culturels d'envergure

Volet fonctionnement : renouvellement de l'accès à des propositions culturelles (Culture 70) et intégration des aides aux structures associatives qui concourent à la stratégie départementale

#### **B) Les priorités locales :**

Dans la continuité des PACT 2014- 2019, certaines thématiques spécifiques à l'EPCI pourront être proposées au Département pour la contractualisation PACT 2.

Le Département donnera aux territoires les moyens nécessaires pour conduire ces projets, qui devront toutefois être en lien avec les diagnostics et la stratégie de L'EPCI.

#### **4) La méthode de construction des PACT 2 au sein des EPCI – La démocratie locale et communautaire:**

**Le couple EPCI / Département** comme socle stratégique du développement du territoire, souhaite promouvoir la participation des élus municipaux à la construction des projets de territoire des EPCI.

A cette fin, pour associer davantage les maires et les conseillers municipaux et ainsi disposer d'un diagnostic plus fin sur les priorités départementales, la préparation de chaque contrat avec les EPCI impliquera 3, 4 ou 5 sous-secteurs de l'EPCI.

#### **5) Les dotations financières :**

Une dotation unique de 100 € / habitant (elle était de 60 € / habitant dans les PACT 2014-2019).

Modalités d'intervention :

- Si les projets financés doivent être d'envergure communautaire ou intercommunale très affirmée (et avec validation par le Département et le Conseil communautaire) les maîtrises d'ouvrage seront ouvertes : EPCI, communes, associations, privés.
- Le taux de subvention maximal du Département ainsi que les TTS sont variables en fonction des priorités

	Taux de subvention Département	TTS
Actions relevant des 7 priorités départementales issues schémas	30 %	80 %
Actions relevant des 4 priorités départementales issues cartographies au niveau des EPCI	25 %	75 %
Actions relevant des priorités locales à caractère intercomm affirmé	20 %	70 %

L'engagement des opérations relevant des priorités locales sera conditionné à la programmation (validation en Commission permanente) d'au moins 50 % des opérations relevant des priorités départementales.

#### **6) Le suivi des contrats :**

Il sera double :

- Un suivi stratégique avec la conférence des exécutifs
- Un suivi technique :

Annuellement une réunion technique (revue de projets) entre les services du Département et ceux de l'EPCI sera organisée pour faire le point sur l'état d'avancement des actions inscrites au contrat et pour identifier les éventuelles difficultés....

L'intercommunalité, à cette occasion, associera les communes potentiellement concernées par les dossiers évoqués.

#### **7) Communication et calendrier :**

Le respect des exigences de communication est une condition du versement du solde de 20 % de l'aide attribuée à chacune des opérations du contrat.

**La contractualisation doit être menée si possible en 2021.**

#### **Le Conseil Communautaire :**

**-PREND ACTE** de cette démarche

**-VALIDE** le principe de conclure un contrat durant l'année 2021

**-CONFIE** au Président de la CCME la mission de négocier un contrat PACT 2 et signer les documents afférents

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

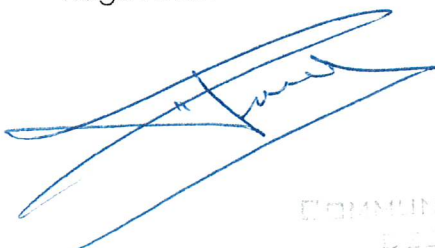
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES YVELLINES

N° 2020-89

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

**N° 2020/89**

**Subvention pour les BIO Jours à Faucogney**

NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

L'association Tremplin pour une Economie Rurale Responsable de l'Environnement et Solidaire (TERRES) a organisé la manifestation des BIO'Jours à Faucogney les 12 et 13 septembre derniers.

Cette foire bio se déroule sur le territoire de la CCME depuis 4 ans. Elle vise à sensibiliser le grand public aux enjeux du développement durable en mettant en valeur la filière bio locale et la protection de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil Communautaire :**

**-DECIDE** de verser une subvention de 250 € à l'association TERRES

**-INFORME** que les crédits sont inscrits au BP 2020

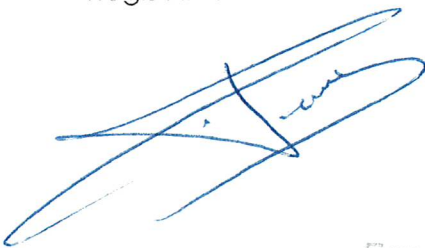
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES TERRES D'ANJOU

N° 2020-90

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

**N° 2020/90**

**Adhésion à ADEMAT : soutien à l'hôpital de Remiremont**

NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

L'ADEMAT-H est une association de défense de la maternité et de l'hôpital de Remiremont menacés par la nouvelle carte sanitaire.

La CCME est sollicitée pour adhérer au collectif créé par l'ADEMAT-H afin de défendre le maintien d'un système hospitalier de proximité et de qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil Communautaire :**

**-AUTORISE** le versement de l'adhésion de 20€ à l'ADEMAT-H

**-INDIQUE** que les crédits sont au BP 2020

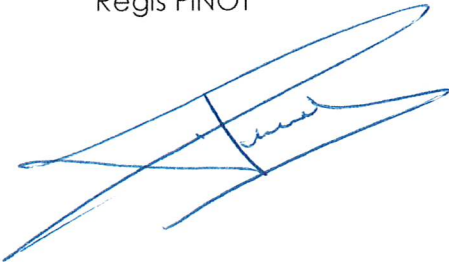
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES YVES ET LA MOINE

N° 2020-91

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

N° 2020/91

**Désignation de délégués : SIED, SIVU des 5 communes, CDNPS, Comité de Massif, LEADER, CNAS**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Il convient de désigner des délégués dans les instances extérieures.

SIED

Titulaire : Philippe GROSJEAN

Suppléant : Julien PY

SIVU des 5 communes

Titulaire : Francis OUDOT

Suppléant : Martine POIROT

Comité de Massif des Vosges :

Gérard MAUFFREY

CDNPS

Gérard MAUFFREY

CNAS :

Francis OUDOT

LEADER :

Titulaire : Henri SAINTIGNY

Suppléant : Bruno HEYMANN

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**  
**- VALIDE ces désignations**

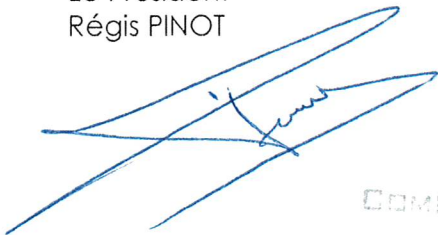
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MELISEY - VILLERS-VALENTIN - VILLERS-VALENTIN

N° 2020-92

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020*

**N° 2020/92  
Admission en NON-VALEUR  
Budgets OM et SPANC**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La Trésorerie Principale de Lure a communiqué l'état de titre irrécouvrable, suite aux constats de carence des débiteurs. Ces constatations sont appuyées de PV de carence.

Le Président propose au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission de la liste de créances.

Il s'agit principalement de créances dont le recouvrement n'est pas possible.

**Créances éteintes et Admissions en non-valeur BP OM:**

Les créances concernées sont imputées en dépenses à l'article 6541.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable.

Le montant global des créances en non-valeur est de **308.00 € liste 4517450533**

Le montant global des créances en non-valeur est de **38.00 € liste 4518090233**

Les créances concernées sont imputées en dépense à l'article 6542.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Créances éteintes suite à une procédure de surendettement et liquidation judiciaire.

Le montant global des créances éteintes est de **170.00 € dossier CHAPOT Dominique**

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget Primitif 2020.

**Créances éteintes BP SPANC:**

Les créances concernées sont imputées en dépenses à l'article 6541.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable.

Le montant global des créances éteintes est de **16.00 € liste 4518080233**

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget Primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- ADMET en créances en non-valeur communautaires dont le détail figure ci-dessus

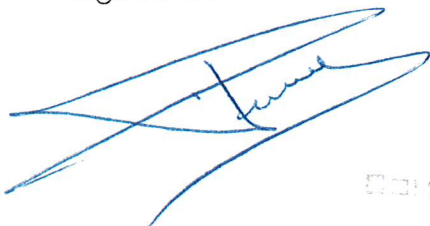
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MELISEY - LURE - VILLERS-VALENTIN

N° 2020-93

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DU 22 OCTOBRE 2020**

**N° 2020/93  
 PNRBV : changement titulaire/suppléant**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Lors de la réunion d'installation du conseil communautaire de la Communauté de communes des 1000 Etangs, il avait été désigné les délégués titulaires suivants pour siéger au PNRBV : Madame Elise CAILLAU et Messieurs François GROSJEAN, François MANGE et Julien PY.

Pour des raisons d'organisation interne, Monsieur François MANGE deviendra délégué suppléant en lieu et place de Bruno HEYMANN, qui sera désormais titulaire.


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** le changement proposé à savoir Bruno HEYMANN, titulaire et François MANGE, suppléant

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Président  
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ETANGS

N° 2020-94

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020*

N° 2020/94

**CLECT : Election du Président et du Vice-Président**

NOMENCLATURE: 5.3 Désignation des représentants

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Par délibération du 6 février 2018, le conseil communautaire a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), sa composition et a validé son règlement.

Les communes ont délibéré, afin de désigner leurs représentants. Selon l'article 3 du règlement intérieur de la CLECT : « *Les membres de la CLECT élisent en leur sein, à la majorité absolue un président et un vice-président. Cette élection a lieu au scrutin secret sauf si les membres de la CLECT à la majorité simple décident d'y renoncer.* »

La première réunion a eu lieu le jeudi 22 octobre à 18h00, afin de procéder à l'élection du Président et du Vice-président.

Henri SAINTIGNY a été élu en qualité de Président

Bernard GIRARD a été élu en qualité de Vice-président

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

**- VALIDE l'élection de :**

- ✓ Henri SAINTIGNY en qualité de Président
- ✓ Bernard GIRARD en qualité de Vice- Président

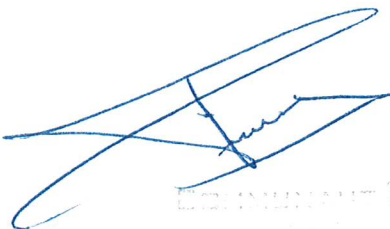
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MELISEY - VILLERS - ...

N° 2020-95

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

N° 2020/95

**Notification des Attributions définitive de Compensations 2020**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

En date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a opté pour l'institution du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans ce cadre et en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation correspondant aux recettes économiques perçues par chaque commune avant le passage en FPU minorée des charges transférées.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

La CLECT se réunira en cours d'année afin d'évaluer les charges relatives aux compétences transférées, conformément à l'arrêté préfectoral N°70-2017-12-29-016 du 29/12/2017.

Dès lors, le montant des attributions de compensation est susceptible d'être révisé.

La CLECT réunie le 22 octobre 2020 constate qu'il n'y a pas eu de charges transférées au cours de l'année 2020 et propose de retenir les attributions de compensation définitives des communes pour 2020.

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs  
**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

- **ARRÊTE** le montant définitif de l'attribution de compensation pour les communes membres de la CCME au titre de l'année 2020 de la manière suivante.

Communes	Attributions de compensation définitives 2020
AMAGE	2 139
AMONT ET EFFRENEY	6 259
BELFAHY	7 295
BELMONT	3 786
BELONCHAMP	5 527
BEULOTTE SAINT LAURENT	2 832
CORRAVILLERS	12 656
ECROMAGNY	3 181
ESMOULIERES	982
FAUCOGNEY ET LA MER	79 585
FRESSE	13 842
HAUT DU THEM CHAT. LAMB.	23 490
LA BRUYERE	1 168

Communes	Attributions de compensation définitives 2020
LA LANTERNE ET LES ARMONTS	785
LA LONGINE	22 280
LA MONTAGNE	67
LA PROISELIERE ET LANGLE	467
LA ROSIERE	1 883
LA VOIVRE	1 935
LES FESSEY	836
MELISEY	221 578
MONTESSAUX	941
SAINT BARTHELEMY	10 904
SERVANCE-MIELLIN	130 783
TERNUAY MELAY ET SAINT HIL.	18 925
<b>Total</b>	<b>574 126</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
<b>39</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- **MANDATE** le Président pour notifier aux communes, le montant des attributions de compensation définitive.
- **DIT** que ces attributions de compensation constituent la base prévisionnelle des versements 2021

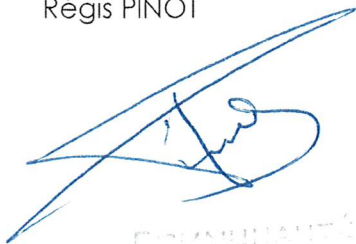
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MELISEY

N° 2020-96

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

N° 2020/96

**Composition des commissions de travail :  
intégration de nouveaux élus**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

**Présent(e)s:**

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

**Absent(e)s :** Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.**Pouvoirs:** Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :  
Il convient de remplacer et d'intégrer des élus dans les commissions de travail.

Commission communication, numérique et travaux :  
Il faut remplacer Christelle LAMBOLEY par Léa CLAUDEL

Commission cadre de vie, santé, culture :  
Il faut ajouter Stéphanie BEAUCHET

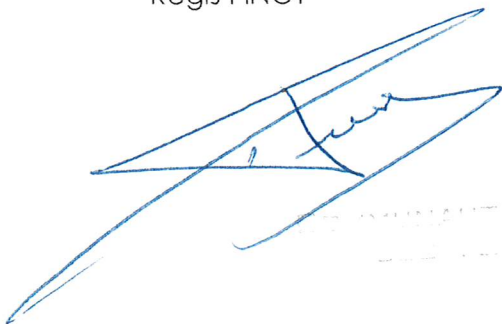
Commission environnement/urbanisme :  
Il faut ajouter Christelle LAMBOLEY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**  
- **VALIDE** ces changements dans les commissions de travail

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Président  
Régis PINOT



Communauté de Communes  
Melisey



N° 2020-97

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

**N° 2020/97**

**Gymnase à St Barthélémy : rénovation du système de chauffage et de  
l'équipement thermique**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	7
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis et Mr VERBAERE Ludovic.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose qu'il convient de faire des travaux au gymnase de St Barthélémy, et notamment rénover le système de chauffage et l'équipement thermique.

Une consultation d'entreprises :

- BTS a été retenu pour un montant de 20 051.66 € HT
- Toit'isol éco a été retenu pour un montant de 3 531 € HT
- Mennel a été retenu pour un montant de 1 700 € HT

Soit un total global de travaux de 25 282.66 € HT.

Le Président propose le plan de financement :

- 25% d'aide du Conseil Départemental de Haute-Saône dans le cadre de sa politique sportive relative à la création ou à l'extension des équipements sportifs (fiche E33 du Guide des Aides) soit 6 320.66 €.
- 75 % de reste à charge pour la CCME soit 18 962 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

**SOLLICITE :**

- Le Conseil Départemental de Haute-Saône, dans le cadre de sa politique sportive relative à la création ou à des équipements sportifs et loisirs d'intérêt local à hauteur de 25 % soit € HT.

**ADOPTE** le Plan de financement suivant :

- **Conseil Départemental** : 6 320.66 € soit 25 %
- **Autofinancement CCME** : 18 962 € soit 75 %

**S'ENGAGE** à donner un accès prioritaire à l'équipement aux enfants des collègues

**AUTORISE** le Président à faire les demandes de subventions et à signer toutes les pièces relatives au dossier

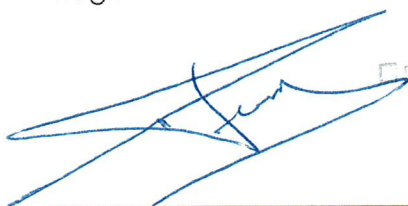
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES VALLS SAÛNIÈRES

N° 2020-98

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

N° 2020/98

**Création d'une France Services communautaire à Melisey**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis, Mr VERBAERE Ludovic et Mr JEUDY Jean-Luc.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que les France Services sont des structures qui peuvent être pilotées par des collectivités, des centres sociaux, La Poste, des institutions, (la MSA, l'État), dans le cadre d'un réseau national et permettant à tout individu de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain. C'est un guichet unique pour un panier de services publics au cœur des territoires.

La volonté des élus a été d'offrir un service à la population, c'est pourquoi, il avait déjà été identifié dans les statuts, la mise en place d'une Maison France Services communautaire à Melisey, car l'Etat préconisait une par canton.

Plusieurs réunions de travail et d'échanges ont eu lieu où différents scénarii ont été proposés aux élus.

Au regard des discussions et des coûts liés au fonctionnement de ces structures, il est proposé une maison France Services communautaire à Melisey telle que définie dans les statuts de la communauté de communes. Celle-ci sera financée intégralement par le budget de la CCME ainsi que le personnel recruté.

Aux côtés de cette France services communautaire, il y aura deux autres structures avec une labellisation et un portage communale sur les communes de :

- Haut du Them Château Lambert
- Faucogney et la Mer

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
34	3	1	0

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** ce choix d'une France Services communautaire à Melisey
- **AUTORISE** le Président à solliciter la labellisation et signer les conventions avec les opérateurs et recruter le personnel
- **INSCRIT** les crédits au BP 2021

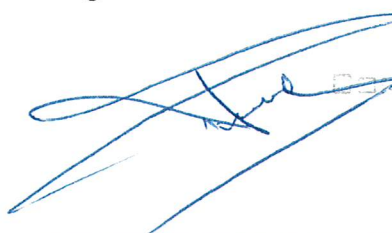
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MELISEY

N° 2020-99

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020*

N° 2020/99

**Recrutement de deux agents pour la France Service de Melisey**

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels Contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis, Mr VERBAERE Ludovic et Mr JEUDY Jean-Luc.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir, que la labellisation d'une France Service doit répondre à la Charte Nationale d'engagement établie par l'Etat.

Selon les termes de cette Charte, et afin de maintenir la continuité du service public, il est recommandé qu'un minimum de deux agents soit formé à l'accompagnement et à la prise en charge des usagers.

Il faut un accès continu à ces services au moins 5 jours par semaine.

En conséquence, et afin de prétendre à la labellisation destinée à obtenir la subvention de l'Etat à hauteur de 30 000 €, il vous est proposé de recruter deux agents effectuant 24h/semaine en qualité de contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** le recrutement de deux agents contractuels en référence au grade d'adjoint administratif principal à temps non complet à hauteur de 24 heures hebdomadaires (soit 24/35ème d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période d'un an allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 inclus.

Ces agents assureront les fonctions liées aux missions des France services.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 499, indice majoré 430, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2021

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- **PRECISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MELISEY - VILLERS-VALENTIN

N° 2020-100

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

N° 2020/100

**Participation financière pour équiper les locaux  
accueillant la France Service communautaire à Melisey  
et les deux France Services communale à Haut du Them Château-  
Lambert et Faucogney et la Mer**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

**Présent(e)s:**

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

**Absent(e)s :** Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis, Mr VERBAERE Ludovic et Mr JEUDY Jean-Luc.

**Pouvoirs:** Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que la France Services de Melisey est communautaire et financé intégralement par le budget principal de la communauté de communes des 1000 Etangs.

Il fait savoir qu'une somme de 20 000 € avait été inscrite au BP 2020 dans la section investissement, afin d'acquérir du mobilier et du matériel informatique pour équiper les France Services.

- Compte tenu de l'organisation délibérée précédemment, il est proposé de verser :
- 5 000 € pour la commune de et la Mer pour équiper la France Services communale
  - 5 000 € pour la commune de Haut du Them Château-Lambert pour équiper la France Services communale
  - 5 000 € pour la France Services communautaire à Melisey

Ces fonds de concours seront versés sur production de justificatifs d'achat de mobilier et/ou de matériel informatique, afin d'équiper les locaux dédiés aux France Services.

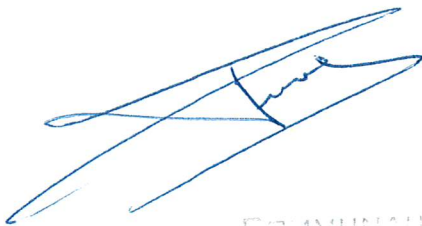
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
35	3	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** le versement de ces fonds de concours
- **PRECISE** que les sommes sont inscrites au BP 2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Président  
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ETANGS



N° 2020-101

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

N° 2020/101

**Bail à la SCI des Orchidées**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis, Mr VERBAERE Ludovic et Mr JEUDY Jean-Luc.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Afin de permettre un meilleur accueil des usagers, il est possible de louer des mètres carrés supplémentaires à notre propriétaire actuel.

Il s'agit de 52 mètres carrés qui jouxtent nos bureaux actuels.

Le déplacement de l'accueil dans ces nouveaux locaux donnerait plus de visibilité à la CCME avec une vitrine donnant sur la rue et éviterait que les usagers perturbent les agents travaillant à proximité de l'accueil actuel.

En plus de l'accueil, deux nouveaux bureaux seront à la disposition de la CCME, un réservé au Trésor Public dont un agent doit assurer l'équivalent d'un mi-temps dans nos murs, afin de renseigner et de travailler avec les élus et les agents des collectivités du territoire et l'autre pour nos besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

-**MISSIONNE** le Président pour mener à bien la location de ces nouveaux locaux de 360 € par mois.

-**INDIQUE** que la dépense supplémentaire sera inscrite au BP 2021.

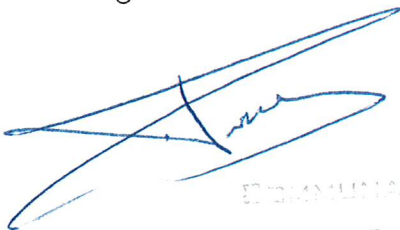
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N° 2020-102

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020*

N° 2020/102

**Fonctionnement des Offices de tourisme de Faucogney et Melisey**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis, Mr VERBAERE Ludovic et Mr JEUDY Jean-Luc.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Le territoire de la CCME connaît depuis quelques temps un développement touristique exponentiel. Le Plateau des 1000 Etangs devient un endroit incontournable pour les adeptes du tourisme vert et de là rejaillit une fréquentation touristique en constante augmentation.

A ce titre, nous devons nous organiser au mieux, afin de répondre à la demande et être structurés en interne, pour offrir le meilleur service aux touristes.

Depuis le départ au 01/10/2020 de l'agent basé à l'office de tourisme de Faucogney, nous avons été contraints d'ouvrir un seul site à savoir l'office de tourisme de Melisey, car il n'était pas possible humainement de maintenir l'ouverture des deux sites.

Un recrutement est en cours avec une prise de fonction effective au 01/01/2021.

Pour des questions d'efficience liées notamment à l'organisation du personnel, avec notamment l'arrivée d'un apprenti, il vous est proposé le fonctionnement suivant :

**- Office de tourisme de Melisey : ouverture annuelle**

Le but étant d'avoir sur un même site durant la période hivernale deux agents et l'apprenti pour préparer la saison touristique, les salons etc. ... de permettre au personnel de prendre leurs congés tout en maintenant le service, sachant que l'apprenti ne peut pas contractuellement rester seul.

**- Office de tourisme de Faucogney : ouverture du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre**

Un agent + 1 renfort saisonnier du 1<sup>er</sup> juin au 31 août

Il est précisé que les offices de tourisme seront ouverts le samedi en juillet et août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** ce fonctionnement et l'ouverture des deux sites en fonction des éléments précisés ci-dessus.

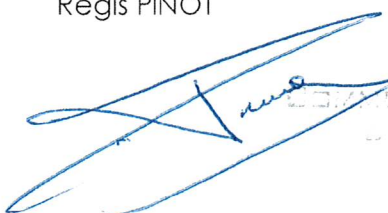
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU VAL DE SAÔNE

N° 2020-103

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

N° 2020/103

**Recrutement d'un agent d'accueil touristique**

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels Contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis, Mr VERBAERE Ludovic et Mr JEUDY Jean-Luc.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Benjamin GRANGER, agent à l'office de tourisme de Faucogney a décidé de ne pas renouveler son contrat qui se terminait le 30/09/2020.

En conséquence, il convient de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire lié à l'activité touristique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint administratif à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35ème d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil de l'office de tourisme à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 351, indice majoré 328, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2021

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- **PRECISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2020-104

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2020**

N° 2020/104

**Recrutement d'un(e) apprenti(e)**

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels Contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 13 octobre 2020 pour la session ordinaire du jeudi 23 octobre 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VUILLEMARD Catherine	CAILLIAU Elise
CALLEY Etienne	PINOT Régis	DEMANGE René
PY Julien	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
SARRE Vincent		FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr GILLET Denis, Mr VERBAERE Ludovic et Mr JEUDY Jean-Luc.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine.

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis.

Mr MAUFFREY Gérard donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Il est donc proposé de recruter un(e)apprentie(e) pour l'office de tourisme dans le cadre du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) tourisme dispensé par le lycée Gorges Colomb et le CFA Académique.

Le tutorat de la personne recrutée sera assuré par Nicolas BONNE, le titulaire actuellement en poste à l'office de tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- DECIDE le recours au contrat d'apprentissage,
- DECIDE de conclure pour 2 ans un contrat d'apprentissage
- INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget

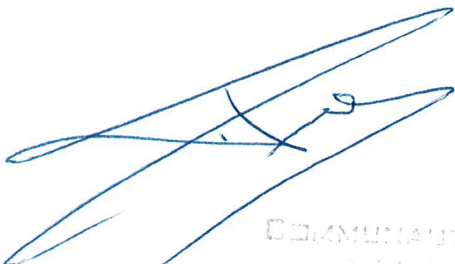
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES YVELLES